

Dons — Une coopération financière destinée à construire l'infrastructure sociale des pays en développement

Construire l'avenir des pays à faible revenu

Un don est une aide financière sans obligation de remboursement de la part du pays en développement bénéficiaire (pays partenaire). Destiné en priorité aux pays à faible revenu, ce type d'aide couvre un large éventail d'activités de coopération, comme le développement de l'infrastructure économique et sociale, l'éducation, le VIH/sida, la santé infantile ou l'environnement, en vue de jeter les fondations qui assureront le développement dans ces pays.

Hormis les dons gérés directement par le ministère japonais des Affaires étrangères dans le cadre de la politique diplomatique, la JICA assure la gestion de l'ensemble des dons et des activités associées telles que les études préparatoires, les conseils et recommandations aux pays partenaires pour la mise en œuvre des projets, ainsi que la gestion après-projet

Procédure de mise en œuvre des dons Identification et formulation des projets

Sur la base des discussions avec le gouvernement du pays partenaire, la JICA conduit diverses études, notamment préparatoires, examinant ainsi sous divers angles la situation du pays, les objectifs du projet, l'étendue de la coopération, les structures d'exécution et de gestion et les résultats attendus du projet. Les fonds requis sont calculés sur la base de ces informations.

Examen et approbation des projets

La JICA communique au gouvernement japonais toutes les informations relatives au processus de mise en œuvre et aux résultats des études préparatoires, elle vérifie le bien-fondé du projet et examine le contenu de la coopération.

En s'appuyant sur les résultats des études, le gouvernement japonais

procède aux vérifications nécessaires et assure la mise à disposition des fonds, avant de soumettre ses propositions à l'approbation du Cabinet.

Échange de notes et accord de don

Après l'approbation du Cabinet, le gouvernement du pays partenaire et le gouvernement du Japon signent des documents (échange de notes) récapitulant les objectifs et le contenu de la coopération pour le projet concerné.

La JICA signe alors avec le gouvernement du pays partenaire un « accord de don » qui définit les conditions du don.

Mise en œuvre du projet

À cette étape qui fait suite à la signature de l'échange de notes et de l'accord de don, la JICA fournit des conseils et des recommandations sur la mise en œuvre du projet au pays partenaire et aux consultants. Ces avis techniques et recommandations garantissent le respect des délais et des procédures de construction d'installations et de fourniture de matériel et d'équipements, à compter de la date de l'accord de don jusqu'à la fin des travaux de construction, en passant par la remise des matériels et des équipements.

Gestion de l'après-projet

Au terme de la coopération, le gouvernement du pays partenaire prend en charge la maintenance et le fonctionnement du projet. Des problèmes inattendus, comme les pannes d'équipement, peuvent cependant survenir. La JICA assure alors une coopération supplémentaire, sous la forme de fourniture de matériel et d'équipements, d'envoi d'équipes de réparation, et de travaux de réparation d'urgence, destinée à pérenniser l'efficacité de l'aide.

Types de dons (mis en œuvre par la JICA)

Intitulé du programme	Résumé
Dons pour les projets généraux	Soutien aux projets mis en œuvre pour répondre aux besoins essentiels de l'être humain tels que l'éducation (ainsi que la construction d'hôpitaux, d'écoles et de routes, l'achat de matériel et d'équipements pour les véhicules de transport en commun, etc.).
Dons pour l'autonomisation communautaire	Soutien au développement intégré de compétences dans les communautés dont l'existence ou les conditions de vie sont menacées.
Dons pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix	Soutien et autres mesures pour développer les infrastructures économiques et sociales nécessaires dans les pays en situation post-confliktuelle.
Dons pour la prévention des catastrophes et la reconstruction	Soutien en matière de prévention et de reconstruction après des catastrophes.
Dons pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique	Soutien à l'adoption de politiques et à la planification de mesures pour lutter contre le changement climatique, etc., et aux projets associés.
Dons pour les stratégies de réduction de la pauvreté	Soutien budgétaire aux pays mettant en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.
Dons pour le développement des ressources humaines (bourses d'études)	Soutien à la formation de jeunes fonctionnaires.
Dons pour la pêche	Soutien aux projets de promotion de l'industrie de la pêche.
Dons pour la culture	Soutien à l'achat d'équipements et au développement d'installations nécessaires pour promouvoir la culture, etc.
Dons pour les agriculteurs défavorisés	Soutien à l'achat d'équipements agricoles et d'engrais etc., pour appuyer les efforts destinés à réaliser l'autosuffisance alimentaire.
Dons pour la coopération antiterroriste et le renforcement de la sécurité	Soutien au renforcement de mesures de lutte contre la piraterie et d'autres actions de sécurité publique.

Aide au Myanmar

Dons pour la construction d'infrastructures socioéconomiques

La JICA accorde des dons pour l'amélioration des infrastructures de base, l'adaptation au changement climatique, le contrôle des frontières, le renforcement de la sécurité maritime et bien d'autres domaines. Durant l'exercice 2012, la coopération la plus importante de la JICA au Myanmar permet d'illustrer les caractéristiques de l'aide sous forme de dons réalisée par l'Agence.

Conformément aux réformes de démocratisation et de réconciliation nationale au Myanmar, le gouvernement japonais a fait des objectifs suivants les piliers de sa coopération économique : (1) aide à l'amélioration des moyens de subsistance de la population ; (2) aide au renforcement des capacités et au développement des institutions pour soutenir l'économie et la société ; et (3) aide au développement des infrastructures et des systèmes associés nécessaires à un développement économique durable. La JICA offre des dons pour les soins médicaux, l'agriculture, l'énergie électrique, les infrastructures, les télécommunications, et d'autres domaines.

Dans le secteur des télécommunications

par exemple, le nombre d'utilisateurs de services de communication augmente avec la progression rapide de la démocratie et des réformes économiques. Cela crée un besoin urgent d'améliorer le réseau de communication. Cependant, à cause des nombreuses années de restrictions sur les importations et du manque de ressources financières, le réseau de communication souffre de nombreux problèmes, aussi bien en termes de capacités que de qualité.

Pour répondre à ces problèmes, le gouvernement du Myanmar a sollicité une coopération pour effectuer les améliorations urgentes des réseaux de communication à l'intérieur et entre les trois grandes villes où les besoins sont les plus pressants – Rangoun, Mandalay et Nay Pyi Daw. Un accord de don a été signé pour ce projet en décembre 2012.

Le projet devrait contribuer à moderniser les infrastructures de communication, la fondation des activités économiques et de la vie de la population, stimuler l'ensemble des activités économiques, améliorer la vie des résidents des trois principales villes, et permettre un meilleur fonctionnement des administrations.

En outre, le projet devrait favoriser les investissements de nombreuses entreprises, notamment japonaises.

Le projet comprend aussi une aide technique pour les ingénieurs au Myanmar. Les dons de la JICA soutiennent autant les infrastructures que les connaissances du pays.



Une tour de télécommunications à Rangoun.

Études préparatoires

Élaborer une coopération pour maximiser les bénéfices des trois types d'instruments d'aide : la coopération technique, les prêts d'APD et les dons

Renforcer la mise en œuvre flexible et rapide de projets efficaces grâce aux études préparatoires

Les études préparatoires sont conduites pour formuler un programme de coopération, identifier et élaborer des projets individuels, et confirmer la pertinence, l'efficacité et l'efficience d'un projet. Elles sont réalisées dès que nécessaire, sur décision prise après consultations avec le ministère des Affaires étrangères du Japon. Le cas échéant, une même étude peut couvrir un programme de coopération et des projets individuels. Cette approche assure une réalisation rapide et flexible des études préparatoires.

Les études préparatoires permettent à la JICA d'optimiser les combinaisons et les effets de synergie de trois instruments d'aide, la coopération technique, les prêts d'APD, et les dons, et ainsi d'améliorer les effets attendus de la coopération sur le développement.

Les objectifs des études préparatoires peuvent être classés dans deux catégories principales :

- 1) Une étude permet de « fixer un objectif de développement pour la coopération » et d'« élaborer des scénarios de coopération appropriés (programme de coopération) pour réaliser cet objectif », afin d'aider le pays partenaire à résoudre des problèmes de développement spécifiques d'une manière efficace et efficiente.
- 2) Une étude permet d'identifier et de formuler des projets individuels, examiner la pertinence, l'efficacité et l'efficience des projets candidats, formuler des plans de base pour ces projets, et proposer des contenus pour la coopération.